



* * *
*

Le vingt-deux novembre deux mille treize, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 novembre 2013 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Budget Eau : décision modificative n° 1
- 2 – Budget Assainissement : décision modificative n° 1
- 3 – Tarifs 2014 de l'eau et de l'assainissement
- 4 – Taxes, tarifs et redevances diverses 2014
- 5 – Archives Municipales : avenants aux marchés de travaux
- 6 – Église du Marthuret - Travaux de restauration du vaisseau central de la nef et du chevet : attribution des marchés de travaux
- 7 – Cimetière paysager : avenants aux marchés de travaux
- 8 – Rue Malouet : avenant au marché
- 9 – Rue et impasse du Couriat, rue de Toulon : avenant pour création de prix nouveaux et augmentation du montant du marché
- 10 – Tableau des effectifs 2013 : création et suppression de poste
- 11 – Réveillon solidaire 2014
- 12 – Saison estivale Éclats de Fête 2014 : demandes de subventions
- 13 – Partenariat avec le Comité d'établissement de la région SNCF de Clermont-Ferrand
- 14 – Règlements d'utilisation des salles Dumoulin et Remy : modifications
- 15 – Partenariat avec l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)
- 16 – École d'arts plastiques : prêt d'une salle à l'association AVEC pour l'organisation d'un stage
- 17 – Fonds d'Initiatives Jumelage : Comité de Jumelage
- 18 – Fonds d'Initiatives Culture : K-Nyon Coast
- 19 – Prestation de service ordinaire : renouvellement de la convention avec la CAF pour la période 2013-2016
- 20 – Tarifs 2014 : prestations aux familles
- 21 – Contrat Enfance Jeunesse : avenant intégrant la Commune de Pessat Villeneuve
- 22 – Fonds d'Initiatives Scolaires : Coopérative scolaire école René Cassin Élémentaire

QUESTIONS DIVERSES

< <> <> <> <> <> <> <> >

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ZICOLA, Maire

M. BARDY, Mme BOUCHON, MM. CHAZOULE, DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FRIAUD, GIROUX, GRANGEON, GRENET, JACOB, MMES LASSALLE, MACHANEK, MOLLON, M. PELLIZZARO, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme RICHETIN, MM. ROUX, SIRY, SOULIER, TOURNUT.

ÉTAIENT ABSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale, absente
 Mme Atika BOURDIM, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. DEAT
 Mme Pierrette CHIESA, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA
 M. Bruno FREGONESE, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à A. MOLLON
 Mme Magali GAURAZ, Conseillère Municipale, absente
 Mme Evelynne JULIEN PALUMBO, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à G. SOULIER
 Mme Nicole LACHASSINE ROCHE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à G. GIROUX
 Mme Elizabeth MONTFORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à D. GRENET

< <> <> <> <> <> <> <> >

Monsieur Gilles GIROUX ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 18 octobre 2013. Après adjonction d'une question supplémentaire « **Fonds d'Initiatives Culturelles – Orchestre Riom Symphonique** », l'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – BUDGET EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Josiane FABRE

Il s'agit de la 1^{ère} décision modificative de l'année sur le budget annexe de l'eau qui n'impacte que la section d'exploitation, qui bénéficie de recettes supplémentaires provenant de la vente d'eau aux abonnés (+ 14 500 €).

En matière de dépenses, il s'agit d'abonder les produits du service au niveau de la taxe à reverser au SAEP (+ 1500 €). Il convient également de répercuter la quotité de travail effectué sur ce budget par le personnel de la Ville (+ 13 000 €).

✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a donné son accord à la modification budgétaire proposée.

2 – BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Josiane FABRE

Il s'agit de la 1^{ère} décision modificative de l'année sur le budget annexe de l'assainissement qui impacte essentiellement la section d'exploitation.

Il convient de répercuter la quotité de travail effectuée sur ce budget par le personnel de la Ville (+ 17 000 €), et également d'ajuster le montant de la redevance eaux pluviales à verser à la SEMERAP pour 2013 (+ 2 500 €).

Ces montants seront prélevés sur les dépenses imprévues à hauteur de 19 500 €.

✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a donné son accord à la modification budgétaire proposée.

3 – TARIFS 2014 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (PART COMMUNALE)

Rapporteur : Josiane FABRE

Compte-tenu du contexte financier positif, il est proposé de maintenir le prix du m³ d'eau à 0,39 €, et le tarif assainissement à 0,27 €/m³ (identiques à 2013).

✎ A l'unanimité, le Conseil Municipal, a approuvé les tarifs 2014 de la part communale eau et assainissement.

4 – TAXES, TARIFS ET REDEVANCES DIVERSES 2014

Rapporteur : Josiane FABRE

Les tarifs font l'objet d'une hausse de 2 % environ et sont applicables au 1er janvier 2014 :

- Communication des listes électorales
- Droits de places : marchés, foires, fêtes foraines, cirques, spectacles, expositions ventes
- Redevances pour occupation du domaine public par les commerces sédentaires
- Permis de stationnement des taxis
- Cimetières (de nouveaux tarifs sont créés en lien avec les travaux au cimetière paysager).
- Location des salles municipales
- Location des salles en Maison des Associations
- Location de la salle Dumoulin
- Location des salles du centre de Loubeyrat
- Travaux en régie-prestations pour tiers : enregistrement comptable et mode de valorisation
- Location de matériels

Concernant la participation 2014 pour raccordement au réseau public d'eaux usées la hausse s'élève à 1,10 % par rapport au tarif 2013.

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs 2014 tels que présentés.
Interventions de M. ZICOLA.

5 – ARCHIVES MUNICIPALES : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un arbre remarquable, identifié lors des études pré-opérationnelles, n'a pas été pris en compte par le relevé de géomètre, et de ce fait, il se trouve sur l'emprise du bâtiment. Afin de préserver cet arbre, il est proposé de le déplacer sur le site des serres, pour un montant de 2 620 € HT.

Un autre avenant est proposé pour le traitement de 35 m² de plaques d'amiante (cachées lors du diagnostic avant travaux) pour un montant de 2 800 € HT.

Un troisième avenant vise à dégazer et déposer une cuve à fuel encore remplie (découverte lors des travaux de démolition), pour un montant de 2 253,75 € HT.

Ces avenants portent le montant total de l'opération à 1 227 687,14 € HT.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les avenants précités.**

Interventions de Mme MACHANEK et M. ZICOLA.

6 – ÉGLISE DU MARTHURET - TRAVAUX DE RESTAURATION DU VAISSEAU CENTRAL DE LA NEF ET DU CHEVET : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une nouvelle procédure a été lancée en vue de l'attribution des marchés de travaux pour la restauration du vaisseau central de la nef et du chevet de l'église du Marthuret. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 novembre a attribué les marchés de la façon suivante :

- Lot 01 - Maçonnerie - Pierre de taille : entreprise COMTE pour un montant de 429 525,91 € H.T
- Lot 02 - Etanchéité : infructueux (à relancer)
- Lot 03 - Charpente menuiserie : entreprise NAILLER pour un montant de 82 971,52 € H.T.
- Lot 04 - Couverture : entreprise NAILLER pour un montant de 126 950,80 € H.T.
- Lot 05 - Vitraux : VITRAUX D'ART SALMON pour un montant de 52 901,37 € H.T.
- Lot 06 - Electricité : DUMONT ELECTRICITE SYSTEMES pour un montant de 7 716,00 € H.T.
- Lot 07 - Serrurerie - miroiterie : GS2A pour un montant de 13 495,00 € H.T.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.**

7 – CIMETIÈRE PAYSAGER : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les travaux d'aménagement du cimetière paysager ont débuté en septembre. Ils comprennent 3 lots : lot 01 mobilier funéraire, lot 02 VRD et lot 03 espaces verts. Des travaux supplémentaires nécessitent des modifications sur les lots 02 et 03. Des avenants s'avèrent nécessaires pour lesquels la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 novembre 2013 a émis un avis favorable

- lot 02 (VRD) : moins-value de 15 670.00 € HT, sur ce montant 10 000 € HT peuvent être désengagés, les 5 670 € étant conservés en cas d'avenant ultérieur rendu nécessaire. Le lot 02 est donc ramené à 128 569,13 € HT (contre 138 569,13 € HT).
- lot 03 (espaces verts) : plus-value de 5 747.20 € HT, ce lot est donc porté à 39 967,40 € HT (contre 34 220,20 € HT).

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer ces avenants.**

8 – RUE MALOUEU : AVENANT AU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal du 8 février 2013 a autorisé le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue et de l'impasse Malouet avec l'entreprise COLAS RHONES ALPES pour un montant de 394 964.44 HT.

La modification du projet, avec la réalisation de surfaces supplémentaires en pavés, nécessite une intervention en deux phases pour terminer les enrobés. Cet avenant devrait être sans incidence sur le montant global du marché.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant proposé.**

9 – RUE ET IMPASSE DU COURIAT, RUE DE TOULON : AVENANT POUR CRÉATION DE PRIX NOUVEAUX ET AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 21 juin dernier un marché relatif aux travaux de VRD avec l'entreprise EUROVIA a été signé pour un montant de 522 690,85 € HT.

Lors de l'exécution des travaux, la découverte de réseaux en mauvais état rue du Couriat et rue de Toulon, nécessite la passation d'un avenant pour intégrer des nouveaux prix au marché. De plus, une modification sur l'emprise du projet est nécessaire afin d'intégrer le parking très dégradé impasse Mirabel pour un montant de 9 000 € HT. Le montant du marché est porté à 556 690,85 € HT.

- ✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant portant augmentation du marché.**

10 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2013 : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

- ✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 01/12/2013 et de deux postes d'attaché principal au 01/01/2014. Les postes d'origine seront supprimés après avis du CTP.**

11 – RÉVEILLON SOLIDAIRE 2014

Rapporteur : Christian GRANGEON

Pour la seconde année, les associations caritatives, le Conseil Général, l'ADSEA, l'AARJ, les centres sociaux et la CAF se sont associés pour reconduire un réveillon solidaire. Le Secours Populaire ne souhaitant plus piloter ce projet, la Ville de Riom coordonne la mise en œuvre pour 2014. Une soixantaine de personnes pourra bénéficier d'un moment festif le 21 décembre prochain au centre social Joseph Gaidier.

Afin de favoriser l'implication et la responsabilisation de ces personnes, l'ensemble des partenaires a souhaité solliciter une participation financière symbolique des convives d'un montant de 3 € par adulte et 1 € par enfant.

- ✚ **A l'unanimité, l'Assemblée a autorisé le Maire à signer les conventions de mise en place du réveillon solidaire et a approuvé les tarifs liés à cette action.**
Observations de MM. GRENET et ZICOLA.

12 – SAISON ESTIVALE ECLATS DE FÊTE 2014 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Pour l'été 2014, il est prévu que l'opération "Eclats de Fête" propose trois « rendez-vous » :

- ✓ « Les rendez-vous du Pré », chaque mercredi de juillet et août au Pré Madame.
- ✓ « Les rendez-vous au Coin des Taules » : tous les samedis de juillet et août.
- ✓ « Les rendez-vous des quartiers » avec séances de cinéma en plein air et des spectacles de rues.

Une installation plastique sera également mise en place pendant toute la durée de la saison culturelle au Pré-Madame ainsi qu'une exposition de photographies.

La dépense prévisionnelle évaluée à 123 000 € peut bénéficier de subventions.

- ✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches pour l'obtention des subventions auprès des différents partenaires et du Conseil Général.**

13 – PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉGION SNCF DE CLERMONT-FERRAND

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Une convention de partenariat est proposée avec le Comité d'Établissement de la région SNCF de Clermont-Ferrand. Cette convention donnera droit à des tarifs réduits applicables aux salariés titulaires des cartes Pass Carnillon SNCF et CE Cheminots Auvergne/Nivernais pour les spectacles de la saison culturelle Accès-Soirs. En contrepartie, une information sur les spectacles organisés par la Ville de Riom sera diffusée sur leur site internet et leur catalogue de prestations.

✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modalités de partenariat avec le Comité d'Établissement de la région SNCF de Clermont-Ferrand.**

14 – RÈGLEMENTS D'UTILISATION DES SALLES DUMOULIN ET REXY : MODIFICATIONS

Rapporteur : Joseph PELLIZZARO

Le règlement de la salle Dumoulin, en fonctionnement depuis septembre 2012, nécessite d'être complété en ce qui concerne :

- les conditions de facturation dans le cas d'une restitution de la salle non conforme,
- la possibilité pour les services de la Ville de choisir la configuration de la scène la plus adaptée,
- les conditions de gratuité pour les associations (deux fois par an pour la salle Dumoulin ou le Rexy), ainsi que le plafonnement à deux jours maximum pour une même réservation.

Concernant le Rexy, est précisée également la mise en place d'une caution de garantie, à l'instar de ce qui est pratiqué à la salle Dumoulin.

✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé les modifications des règlements de la salle Dumoulin et du Rexy.**

Observations de MM. ZICOLA et GRENET.

15 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)

Rapporteur : Roseline LASSALLE

L'AFEV a pour objet l'accompagnement à la scolarité individualisée en réunissant un étudiant et un enfant, dans une approche d'éducation non formelle, à raison de 2 heures par semaine au domicile du jeune. Cet accompagnement a pour but de valoriser les acquis, donner des méthodes de travail, montrer l'intérêt des apprentissages, redonner confiance, favoriser l'autonomie des jeunes et proposer des sorties culturelles.

Dans ce cadre, la Ville en partenariat avec l'AFEV, propose aux binômes étudiant/enfant : un accès pour un tarif individuel de 4,20 € à la saison Accès-Soirs de la ville de Riom, sur réservation préalable.

✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec l'AFEV pour une durée de trois ans.**

16 – ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES : PRET D'UNE SALLE À L'ASSOCIATION AVEC POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE

Rapporteur : Roseline LASSALLE

L'association « Agir pour Vivre Ensemble nos différenCes (AVEC) » souhaite organiser un stage d'arts plastiques de 10 séances pour des personnes (porteurs de handicaps) qu'elle accompagne, entre janvier et juin 2014, à l'École d'Arts Plastiques. L'association sollicite la Ville pour la gratuité d'utilisation des locaux.

✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé de répondre favorablement à la demande de l'Association, et de lui accorder la gratuité des locaux.**

17 – FONDS D'INITIATIVES JUMELAGE : COMITÉ DE JUMELAGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 1 631,21 € au Comité de Jumelage pour l'organisation de l'accueil d'un groupe d'élèves d'une classe UNESCO de Zywiec du 2 au 5 octobre derniers.

18 – FONDS D'INITIATIVES CULTURE : K-NYON COAST

Rapporteur : Roseline LASSALLE

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association K-Nyon Coast pour l'organisation d'une résidence de quatre jours et d'un concert-spectacle de l'artiste XY-FLEA le 29 mars prochain à la salle Dumoulin.

19 – PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAF POUR LA PÉRIODE 2013-2016

Rapporteur : José DUBREUIL

Dans le cadre de sa politique en direction du temps d'accueil des enfants et des jeunes, la CAF soutient le développement et le fonctionnement d'équipements de loisirs qui accueillent des enfants de 3 à 12 ans, durant les temps péri et extra scolaires.

La prestation calculée est égale à 70 % du budget prévisionnel ; elle est versée à la collectivité pour chaque enfant relevant du régime général, dans la limite des conditions de barème, plafond/plancher et du seuil d'exclusion. A ce titre, le montant perçu en 2012 s'élevait à 61 327 € pour l'accueil en maternel et 93 958 € pour le primaire.

Au regard de la renégociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion, signée au niveau national par la CNAF, des modifications ont été apportées au projet de convention avec la CAF, validé par délibération du 28 juin dernier. Par conséquent, une nouvelle convention est proposée pour une période quadriennale et non plus triennale.

- L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention proposée par la CAF pour la période 2013-2016.

20 – TARIFS 2014 : PRESTATIONS AUX FAMILLES

Rapporteur : José DUBREUIL

Dans la continuité des engagements pris sur les 4 dernières années auprès des riomois en ce qui concerne les tarifs de restauration scolaire, des accueils péri et extrascolaires des mercredis 2014 et extrascolaires des vacances 2014, il est proposé de maintenir le gel de ces tarifs pour les Riomois ; une hausse de 2 % est appliquée pour les usagers extérieurs, 2% également pour les adultes et enfants non Riomois en restauration scolaire, ce à compter du 1^{er} janvier 2014.

Dans le cadre des accueils extrascolaires des vacances, un tarif forfaitaire incitatif pour les familles souhaitant inscrire leurs enfants 5 jours, est proposé.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions), a adopté les tarifs 2014 tels que présentés.

Interventions de MM. GRENET, ZICOLA, JACOB

21 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AVENANT INTÉGRANT LA COMMUNE DE PESSAT VILLENEUVE

Rapporteur : José DUBREUIL

Le contrat enfance est un dispositif d'accompagnement financier proposé depuis 1988 par la Caisse d'Allocations Familiales pour les structures qui accueillent les enfants de moins de 6 ans. Il a pour objectif de favoriser le développement des modes d'accueil, d'améliorer leur fonctionnement ainsi que la qualité du service rendu aux familles. Ce contrat a été élargi aux Communes de la Communauté.

Aussi, il convient de signer un avenant pour une nouvelle action (effective en 2013) : l'intégration de la Commune de Pessat Villeneuve pour la création d'un ALSH extra-scolaire.

- ✚ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant au Contrat Enfance/Jeunesse, concernant la Commune de Pessat Villeneuve.

22 – FONDS D'INITIATIVES SCOLAIRES : COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉCOLE RENÉ CASSIN ÉLÉMENTAIRE

Rapporteur : José DUBREUIL

- ✚ Des élèves de l'école élémentaire René Cassin, accompagnés par leurs professeurs, ont organisé un voyage scolaire en avril dernier, à l'île d'Oléron, dans le cadre de leur projet d'école. L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 1 300 € à la coopérative scolaire de cette école, qui a aidé les familles en difficultés à financer le voyage.

– FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES – ORCHESTRE RIOM SYMPHONIQUE

Rapporteur : Roseline LASSALLE

- ✚ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 700 € à l'Orchestre Riom Symphonique pour l'organisation de deux concerts au Forum Remy et en l'église du Marthuret les 25 janvier et 26 mai derniers.

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 27 novembre 2013

LE MAIRE,
Conseiller Général,



Jean-Claude ZICOLA

